

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Locaux « L'autre Cinéma » - Exonération de loyer pour l'association Cinéma et cultures et prolongation de la durée de la convention d'occupation.

L'association Cinéma et cultures exploite depuis de nombreuses années des salles de cinéma d'art et essai, situées rue Denis Etcheverry (« L'Atalante ») et quai Amiral Sala (« L'Autre cinéma ») ; pour ces dernières, l'association est locataire de la Ville en vertu d'un contrat de mise à disposition conclu le 2 octobre 2004.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville a souhaité acquérir et aménager l'immeuble situé au n°5 du quai Amiral Sala afin de permettre le regroupement sur un même site des différentes salles de cinéma. Les travaux en question ont démarré au début du mois de novembre dernier pour une durée prévisionnelle de 17 mois.

La réalisation de ce chantier va fortement perturber l'exploitation de « L'Autre cinéma », en rendant impossible les séances des matinées et des après-midis et en perturbant

l'accès des spectateurs. L'association estime à ce stade que les travaux sont susceptibles de se traduire par une perte de 20 000 entrées par an, soit une baisse d'environ 45 000 € nets de produits d'exploitation. Cette moindre recette de billetterie se doublera d'une baisse des subventions attribuées par le Centre national du cinéma et de l'image animée et Europa cinéma estimée à 21 000 €, celles-ci étant déterminées d'après le niveau de fréquentation.

Cette perte de recette ne pouvant être compensée par d'autres produits ou par une baisse équivalente des charges d'exploitation, les responsables de Cinéma et cultures sollicitent l'exonération du loyer, dû pour l'Autre cinéma afin de pouvoir maintenir l'équilibre des comptes de l'association. Il est précisé que ce loyer représente 40 359,08 € hors taxes pour l'année 2015.

Dans la mesure où la réalisation des travaux de restructuration induit nécessairement une exploitation réduite des salles de cinéma, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'association. Un avenant au contrat de mise à disposition a été préparé à cette fin, qui prévoit également la prolongation de l'occupation jusqu'à la fin des travaux, à l'issue desquels une nouvelle convention d'occupation sera proposée pour définir les conditions de mise à disposition de l'ensemble des locaux dédiés à l'activité de cinéma d'art et d'essai.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'exonération totale du loyer dû par l'association Cinéma et cultures pour l'occupation des salles de cinéma d'art et d'essai situées au n° 3 du quai Amiral Sala, à compter du début des travaux (1^{er} novembre 2015) et jusqu'à leur achèvement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir au contrat de mise à disposition.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.